



Litige Auto-école - Permis

Par **timeforheroes**, le **01/06/2015** à **20:56**

Bonjour,

Je suis inscrite depuis 11 mois dans une auto-école, mon contrat arrive bientôt à échéance (forfait code + 30h de conduite) et malgré mes dernières tentatives, l'auto-école refuse de me donner une date d'examen.

J'ai tenté la voie de la médiation en demandant une évaluation par un moniteur de l'auto-école du nombre d'heures dont j'ai encore besoin et ce que j'allais aborder. 3 jours avant l'évaluation, je reçois un email pour me dire que pour valider cette date, il me faut régler les 30h supplémentaires le lendemain de mon évaluation sans quoi, je n'aurai pas de date d'examen. Cet email arrive quelques jours seulement avant la fin de mon contrat, ce qui signifie qu'en plus de ces heures, je vais devoir payer une prolongation de contrat. J'ai toujours été assidue, seulement il est impossible dans cette auto-école d'avoir plus de 2 heures par semaine de conduite. Je n'ai eu mon livret d'apprentissage (pourtant obligatoire) qu'à la 25ème heure de conduite et après plusieurs demandes répétées.

Même en étant très volontaire, je n'aurai pu réaliser ces 60 heures en 6 mois vu les conditions d'obtention d'heures de conduite et donc la prolongation du contrat représente une vente forcée...

Une mise en demeure a déjà été envoyée pour demander une date d'examen ou de me motiver par courrier écrit (conformément à mon contrat) les raisons pour lesquelles je ne peux être présentée à l'examen de conduite.

Quels sont mes recours ? Puis-je m'entraîner sur une voiture à double pédales et être présentée à l'examen par l'auto-école ? Le fait de ne m'avoir donné le livret d'apprentissage que tardivement et ne l'avoir jamais utilisé pendant les séances représentent-ils une faute ?

Merci beaucoup,